



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-191001
Le 1^{er} octobre 2019
à 9 h
Salon de la chancelière Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-191001



PRÉSENCESMembres

Keith Coughlan, président
 Jacques Paul Couturier
 Edith Doucet
 Mathieu Lang
 Jean-François Thibault

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Edgar Robichaud, vice-recteur à
 l'administration et aux ressources humaines
 (VRARH)
 Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et
 à la recherche

Invitées :

Madeleine Dubé, Vice-rectrice, campus
 d'Edmundston
 Pierrette Fortin, Doyenne des Études, campus
 d'Edmundston

PERSONNES EXCUSÉES :

Isabella Duguay et Samuel LeBreton

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
2. CORRESPONDANCE	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-190827.....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-190827.....	2
5.1. Autres	2
6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-190513.....	2
6.1. Création de la Maîtrise professionnelle en aménagement des forêts (CCJ-191001)	2
7. ÉVALUATION DE PROGRAMMES.....	4
7.1. Évaluation du Baccalauréat ès sciences multidisciplinaire	4
7.2. Évaluation du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme	5
7.3. Évaluation du Doctorat en sciences de la vie	6
8. AFFAIRES NOUVELLES.....	7
9. PROCHAINE RÉUNION	7
10. CLÔTURE.....	7
DOCUMENT A -	8

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

6.1. Création de la Maîtrise professionnelle en aménagement des forêts forêts
(suite)

par la suite, selon le parcours antérieur de l'étudiante ou l'étudiant, elle ou il choisit sa voie dans le programme.

La doyenne des Études explique l'importance des cours doubles sigles, l'importance d'obtenir l'agrément, et l'importance de recruter des étudiantes et des étudiants internationaux dans le programme. Elle présente la structure financière du programme.

La doyenne des Études reconnaît que le programme de maîtrise avec thèse est présentement dans une période difficile, bien qu'il s'agisse d'un programme figurant dans la liste des programmes à maintenir (dans le projet de la planification académique).

Discussion du Comité

Le Comité note que la proposition de création du programme s'inscrit dans une stratégie de l'École de foresterie d'avoir des programmes qui permettent de comprendre les enjeux complexes et multidisciplinaires de l'action humaine sur l'environnement biophysique forestier pour administrer et gérer les ressources naturelles, humaines, matérielles et financières qui y sont reliées.

L'École de foresterie compterait alors deux programmes de maîtrise, l'un dit professionnel, l'autre avec thèse. Le Comité soulève, dans un premier temps, la lourdeur de ces deux programmes dans la stratégie globale de l'École de foresterie. Comment assurer la viabilité financière de ces deux programmes?

Par ailleurs, au sujet du programme professionnel, l'obtention de l'agrément est un élément clef. À ce titre, le Comité aimerait obtenir un tableau comparatif qui démontre comment le programme recevra l'agrément. Comment se compare-t-il à celui de UNB ou Toronto? Ce tableau doit contenir un comparatif financier avec UNB ainsi que le nombre d'inscriptions aux programmes de foresterie à UNB.

Le Comité soulève les points suivants lors de la discussion :

- Le programme est offert par un nombre important de chargés/chargées de cours. Est-ce approprié? Le bassin est-il disponible?
- Le programme semble contenir deux programmes, soit un pour les détenteurs d'un Baccalauréat en aménagement des forêts, soit l'autre pour les détenteurs d'un baccalauréat d'une discipline connexe. L'un mène au titre d'« ingénieur forestier »; l'autre mène au titre de « forestier professionnel ». Cette discordance pourrait être problématique au niveau du recrutement.
- La structure des préalables de cours est-elle suffisante pour permettre aux détentrices et détenteurs d'un baccalauréat d'une discipline connexe de terminer le programme dans deux ans?
- Parmi les cours doubles sigles, on note que plusieurs cours sont de sigles 2000 au point qu'une étudiante ou un étudiant pourrait faire 33 % de cours doubles sigles 2000/6000, soit 15 crédits (sur 45 crédits) dans son programme.
- Un membre demande si l'École a considéré offrir un programme post-baccalauréat.
- Un membre demande si l'École a considéré suspendre les admissions au programme de Maîtrise en sciences forestières lors du lancement du nouveau programme. La doyenne des Études indique que cette idée n'a pas été examinée.

6.1. **Création de la Maîtrise professionnelle en aménagement des forêts forêts**
(suite)

Enfin, le Comité note que le programme de la University of New Brunswick est d'une durée d'un an. Le Comité souhaite obtenir plus d'information à ce sujet en raison des coûts associés à la livraison de programme.

Suivi : Campus d'Edmundston

7. **ÉVALUATION DE PROGRAMMES**

7.1. **Évaluation du Baccalauréat ès sciences multidisciplinaire**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que le programme de baccalauréat ès sciences multidisciplinaire a été évalué par le professeur François Caron de l'Université Laurentienne et le professeur Christian Blanchette de l'Université de Montréal. Le VRER ajoute que le programme est composé de mineures et que les évaluateurs reconnaissent la qualité des mineures.

Selon les évaluateurs, le programme est méconnu de la communauté universitaire. Les évaluateurs proposent des pistes pour transformer le programme en lui donnant un volet gestion-communication.

Le Comité note que le programme accueille plusieurs étudiantes et étudiants, mais que le taux de diplomation n'est pas élevé. Le Comité note que le programme est un programme de transition et que les évaluateurs proposent des pistes pour le renforcer.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 03-CCJ-191001

Jean-François Thibault, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que la Faculté des sciences examine la faisabilité d'une nouvelle mineure qui intégrerait, entre autres, des cours de gestion en science, de gestion (ressources humaines, ressources physiques et budget), de gestion de projet, de didactiques des sciences, de communication et de développement de politiques publiques.

Recommandation 2

Que la Faculté des sciences examine la faisabilité de créer une activité de synthèse permettant l'intégration dans un contexte multidisciplinaire voire interdisciplinaire des notions de sciences acquises.

Recommandation 3

Que la Faculté des sciences identifie les mineures les plus pertinentes à prendre, fournisse aux étudiantes et étudiants un modèle de quelques mineures thématiques, explicite davantage les objectifs du programme et affiche des exemples de feuille de route sur la page Web du programme.

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.2. Évaluation du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente l'évaluation du programme de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. On rappelle que ce programme est sur la liste des programmes nécessitant une attention particulière dans le grand projet de la planification académique.

L'évaluation du programme a été menée par le professeur Denis Auger de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le professeur François Gravelle de l'Université d'Ottawa.

Le VRER rappelle que le programme compte 120 crédits. Ce programme favorise une formation spécifique touchant aux grands enjeux de la profession tout en donnant la chance de se spécialiser dans un domaine spécifique de la gestion des sports, loisirs et tourisme. Le VRER explique que les évaluateurs ont noté que les étudiantes et les étudiants indiquent que le domaine du tourisme est moins couvert dans les cours que les sports et les loisirs.

Les évaluateurs proposent la création d'une formation menant à la certification en loisir thérapeutique, sous forme de mineure ou de certificat. Ceci nécessitera la révision de l'offre de cours. La recommandation du vice-recteur est révisée afin que l'École explore la possibilité de renforcer la formation en loisir thérapeutique.

Par ailleurs, l'équipe d'évaluation souligne qu'une des forces du programme est sa relation avec le milieu communautaire et professionnel des sports, des loisirs et du tourisme. Cela dit, il serait bien, selon elle, d'augmenter la visibilité des programmes sur les médias sociaux.

Le Comité discute de l'évaluation en tant que telle. Certains membres notent que certaines questions fondamentales n'ont pas été examinées. On parle très peu du contenu académique du programme.

Le Comité modifie l'ordre des recommandations afin que le contenu académique soit mis à l'avant-scène.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 04-CCJ-191001

Jean-François Thibault, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que l'École de kinésiologie et de loisir place davantage l'accent sur des activités de fin d'études et de synthèse comme un projet de recherche, des rapports de stage plus exhaustifs, des cours synthèses, ou des lectures dirigées.

Recommandation 2

Que l'École de kinésiologie et de loisir explore la possibilité de renforcer la formation en loisir thérapeutique.

Recommandation 3

Que l'École de kinésiologie et de loisir révise le programme afin de renforcer les compétences reliées au marché du travail.

7.2. Évaluation du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme (suite)**Recommandation 4**

Que l'École de kinésiologie et de loisir revoie la structure, le nombre et la place des stages dans le programme en gestion du loisir, sport et tourisme afin de favoriser une expérience plus longue et la possibilité de rémunération.

Recommandation 5

Que l'École de kinésiologie et de loisir élabore une description du programme qui énonce clairement les objectifs du programme et qui mette en évidence l'importance du loisir, sport et tourisme au développement et au maintien du mieux-être autant au niveau individuel que communautaire.

Recommandation 6

Que l'École de kinésiologie et de loisir élabore un plan stratégique de recherche, mettant en valeur l'importance du Centre de recherche en kinésiologie, loisir et vie saine comme outil de développement de la recherche en lien avec le programme en Gestion en loisir, sport et tourisme.

Recommandation 7

Que l'École de kinésiologie et de loisir identifie et adopte des stratégies pour augmenter le rayonnement et la publicité du programme à l'intérieur et à l'extérieur de l'université.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7.3. Évaluation du Doctorat en sciences de la vie

Le programme de Doctorat en sciences de la vie a été évalué par le professeur Guylain Boissonneault de l'Université de Sherbrooke et le professeur Frédéric Guichard de l'Université McGill. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le programme figure sur la liste des programmes prioritaires dans le grand projet de la planification académique de l'Université.

Les évaluateurs externes sont d'avis que le programme est clairement à la hauteur des programmes de doctorats offrant la possibilité aux étudiantes et étudiants de poursuivre leur carrière professionnelle. Les évaluateurs se disent impressionnés par le suivi accordé à chaque étudiante et chaque étudiant.

Le Comité examine les quatre recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Les points suivants sont soulevés :

- Sur la recommandation 1 : Selon le Comité, la création d'un cours n'entraînera pas une cohésion de groupe ou un lien d'appartenance au programme de doctorat; le comité est d'avis qu'il puisse y avoir d'autres voies ou approches. Il y a lieu de revoir la formulation de la recommandation.
- Sur la recommandation 3 : Selon le Comité, sur la question des espaces de bureau au Centre de médecine de précision, il faut contextualiser celle-ci en tenant compte du fait que l'Université travaille avec plusieurs partenaires. Le Comité demeure songeur par rapport à la recommandation 3.
- Sur la recommandation 4 : Il n'est pas clair que l'on veut régler une problématique quelconque ou qu'une évaluation de programme soit nécessaire pour mettre en place un mécanisme de suivi. Le Comité aimerait savoir pourquoi on propose la recommandation 4.

Globalement, le Comité note que l'évaluation souligne la qualité du corps professoral, la qualité des laboratoires, la qualité du programme, mais qu'aucune recommandation majeure n'est apportée.

7.3. **Évaluation du Doctorat en sciences de la vie** (suite)

Le Comité souhaite que le VRER en collaboration avec la Faculté révise le dossier à la lumière de ses suggestions.

Suivi : VRER

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

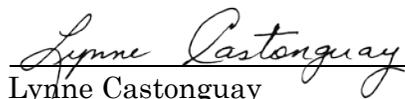
Aucune.

9. **PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le mardi 28 janvier 2020 à 13 h 30.

10. **CLÔTURE**

La réunion se termine à 11 h 30.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale